



Institut de L'Engagement

Taxe d'apprentissage 2024 :

Un soutien déterminant pour la réussite des jeunes engagés !

Vous avez la liberté d'orienter une partie de votre taxe d'apprentissage vers l'organisme agréé de votre choix.

Les jeunes de l'Institut sont les talents de demain !

En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'Institut de l'Engagement :

- Près de 2 000 jeunes bénéficieront de **conseils personnalisés**
- Environ 500 lauréats seront accompagnés pour reprendre des études, trouver un emploi ou créer une activité
- 1100 jeunes seront mentorés par un **bénévole** pour structurer et concrétiser leur projet d'avenir
- Ces jeunes pourront **mieux appréhender le monde de l'entreprise**

**Deux programmes au service de l'orientation
et de la réussite des jeunes :**

Programme "Lauréats"

Un suivi personnalisé
par un chargé d'accompagnement

**Une programmation
diversifiée**
Universités. Campus, ateliers,
conférences, débats

L'accès à 180 étab. de formation
du CAP aux Grandes Écoles

Programme Mentorat

Un mentor
bénévole pour conseiller.
donner des clés et ouvrir des portes

Des ressources pédagogiques
sur des thématiques variées

Des temps collectifs
pour ouvrir son réseau et ses horizons

Mode d'emploi
au verso

Comment orienter votre taxe d'apprentissage ?

L'Institut de l'Engagement est reconnu comme organisme agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale des métiers.

(Arrêté du 15 avril 2024)

87%

dédiés au
financement de
l'apprentissage

Soit 0,59% de la masse
salariale 2023
Prélevée chaque mois
(DSN)



13%

réservés aux organismes
contribuant aux formations
professionnelles et
technologiques

Soit 0,09% de la masse
salariale 2023
A régler auprès de l'URSAFF

Procédure

27 mai - 2 août

1ère période d'affectation de votre solde
à l'Institut de l'Engagement via
la plateforme SOLTéA

12 août - 4 octobre

2nd période d'affectation de votre solde
à l'Institut de l'Engagement via la
plateforme SOLTéA

Pour nous trouver rapidement sur SOLTéA, saisissez notre numéro de SIRET
dans la barre de recherche : **795 349 950 00092**

Nouveautés SOLTéA

- 1 - Vous pouvez nous donner de la visibilité sur le montant que vous nous aurez affecté, ce qui nous permettra de suivre les versements.
- 2 - Vous pouvez associer à votre SIRET la personne référente pour la taxe d'apprentissage, nous permettant de solliciter le bon interlocuteur.

Pour toute question, vous pouvez contacter partenariats@engagement.fr